Page d'accueil :

L'accès à la page de l'application est protégé par des fichiers .htaccess et .htpasswd, ce qui oblige l'utilisateur à saisir un login et mot de passe pour accéder. A partir de cette page, l'utilisateur a accès à l'intégralité de l'application(les pages intervenant, unité d'enseignement, matière, planning ou encore tutoriel). C'est sur cette page aussi que l'utilisateur ajoute des nouvelles années scolaires ou accède au planning d'une année en cliquant sur l'année en question.

Page Gestion des périodes :

Page vers laquelle est redirigé l'utilisateur après l'ajout d'une nouvelle année scolaire. Il peut aussi accéder à cette page en cliquant sur le bouton « Gestion des périodes » de la page planning d'une année scolaire. C'est à partir de cette page que l'utilisateur gère (ajout et suppression) des périodes de cours d'une année précise.

Une période doit impérativement commencer par Lundi et finir Vendredi

Page intervenant:

La gestion de tous les intervenants dans la formation est faite sur cette page. D'ici, on ajoute, modifie et supprime les informations sur un intervenant. De cette page, on accède aussi aux contraintes d'un intervenant en cliquant sur le bouton contrainte de la ligne de l'intervenant concerné.

Page contrainte:

Toute la puissance de cette application réside dans cette page. A l'ajout d'un intervenant, on lui crée automatiquement des contraintes de semaine type qu'on affecte à « disponible » pour toute la semaine. Sur cette page, l'utilisateur a la main pour modifier les contraintes de semaine type créées automatiquement et ajouter aussi pour l'intervenant en question des contraintes particulières liées à une date précise et un moment de la journée. Ces contraintes seront ensuite chargées sur le planning quand on clique sur l'intervenant concerné.

Page matière :

Tout comme la page intervenant pour les intervenant, cette page permet de gérer (ajouter, modifier et supprimer) les matières de la formation.

Page unité d'enseignement :

Cette page permet à son tours de gérer (ajouter, modifier et supprimer) les unités d'enseignement de la formation. Attention à la suppression d'une unité d'enseignement ! En effet, en supprimant une unité d'enseignement, toutes les matières de cette unité d'enseignement sont aussi supprimées.